

Termes de référence

Célébration de la Journée mondiale contre le travail des enfants (12 juin) et de la journée de l'enfant Africain (16 juin)

1. Contexte

Dans le monde, un grand nombre d'enfants sont impliqués dans le travail domestique rémunéré ou non, chez un tiers. Selon l'OIT, les estimations mondiales les plus récentes suggèrent que quelque 168 millions d'enfants entre 5 et 17 ans sont astreints au travail des enfants. Cette persistance du travail des enfants prend ses racines dans la pauvreté, le manque de travail décent pour les adultes, le manque de protection sociale, et une incapacité à s'assurer que tous les enfants fréquentent l'école jusqu'à l'âge minimum légal d'admission à l'emploi.¹

Au Togo et en particulier au marché de Hanoukopé et ses environs, annuellement, plus d'une centaine d'enfants², majoritairement des filles, y travaillent comme revendeuses ambulantes ou fixes et domestiques. Ces enfants sont particulièrement vulnérables à l'exploitation. Leur travail est souvent méconnu du grand public. Souvent isolés, ils travaillent loin du foyer familial. Ils ne possèdent généralement aucun certificat de naissance ou papiers officiels et sont donc "invisibles" aux yeux des autorités. Les mauvais traitements voire des violences et abus sexuels sont infligés aux enfants travailleurs. La majorité de ces enfants sont déscolarisés trop tôt ou jamais scolarisés.

Ainsi, l'Organisation internationale du Travail (OIT) a lancé la Journée mondiale contre le travail des enfants en 2002. Ceci pour attirer l'attention sur l'étendue mondiale du travail des enfants ainsi que les actions et les efforts nécessaires pour l'éliminer. Chaque année, la Journée du 12 juin rassemble gouvernements, organisations du travail, organisation de la société civile, ainsi que des millions de personnes à travers le monde afin de mettre en évidence la situation des enfants qui travaillent et ce qui peut être fait pour les aider. Cette année, la Journée mondiale contre le travail des enfants a pour thème « **NON au travail des enfants, Oui à une éducation de qualité** ». Elle mettra un accent particulier sur l'importance qu'une éducation de qualité joue dans la lutte contre le travail des enfants.

A part le travail des enfants, il existe d'autres formes de violation des droits des enfants notamment les violences et abus sexuels des enfants y compris le mariage des enfants dans le contexte africain. Ainsi, l'Assemblée des Chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité africaine (OUA) avait institué la JEA pour la première fois en 1991 pour commémorer le soulèvement de Soweto en 1976, où des étudiants sont descendus dans la rue, le 16 juin 1976, pour protester contre la qualité inférieure de leur éducation et exiger le droit de recevoir un enseignement dans leur propre langue. L'OUA, devenue, l'Union Africaine (UA) profite depuis lors de la JEA pour célébrer l'enfant africain et susciter sobrement la réflexion et l'action pour relever les défis redoutables auxquels les enfants africains sont confrontés quotidiennement. La JEA 2015 revêt un cachet particulier en ce qu'elle coïncide avec le 25^{ème} anniversaire de l'adoption de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (Charte de l'enfant africain ou CADBE) et met l'accent sur le phénomène de mariage des enfants. A cet effet, le thème de la commémoration de cette année est « **Vingt-cinq ans après l'adoption de la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant : Accélérons nos efforts pour éliminer les mariages des enfants en Afrique** ».

¹ <http://www.ilo.org/ipecc/Campaignandadvocacy/wdacl/lang--fr/index.htm>

² Statistiques depuis 2007 du Centre KEKELI

La protection des enfants victimes d'exploitation et des enfants victimes de violences et abus sexuels dont le mariage forcé constitue la priorité du Centre KEKELI. Ainsi chaque année, il marque la journée du 12 juin et 16 juin par des activités diverses. Cette année, le Centre KEKELI veut donner une marque particulière à ces deux journées dont les thèmes reflètent son quotidien en organisant une rencontre d'incidence entre les enfants et les autorités.

2. Objectifs

Cette rencontre a pour objectifs de :

- regrouper les acteurs étatiques influents et non étatiques impliqués dans la protection de l'enfant, les partenaires en développement et les enfants dans un même cadre de discussion ;
- permettre aux enfants d'exprimer eux mêmes leurs droits bafoués et les difficultés de terrains de certains acteurs notamment le Centre KEKELI
- permettre aux enfants de faire des plaidoyers pour une prise en compte effectif de leurs besoins spécifiques et une meilleure protection des enfants

3. Date

Vendredi 12 juin 2015 de 15h à 16h30.

4. Lieu

Le préau du Centre KEKELI à Hanoukopé

5. Déroulement / Programme de la manifestation

- 14h30 : Mise en place des officiels et invités
- 15h00 : Mot de bienvenue de la Coordinatrice et présentation du contexte de la rencontre
- Sketch des enfants du Club sur les violences et abus sexuels
- Déclamation des enfants du Club sur le travail des enfants
- Plaidoyer des enfants du club et du conseil consultatif des enfants du 4^{ème} arrondissement
- Réponse/Intervention de la Ministre de l'Action sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
- Réponse/Intervention du Chef de la délégation de l'Union Européenne au Togo
- Messages des tous –petits
- Mot de fin
- 16h30 : Photo et Rafraichissement au Centre KEKELI

Sujets de Plaidoyers

Sujet	Difficultés	Plaidoyers
Enfants travailleurs	<p>Réticence de certains patronnes/tutrices pour l'accompagnement des enfants surtout au niveau de la réinsertion scolaire ou professionnelle</p> <p>La majorité des enfants travailleurs du marché Hanoukopé ne participent pas à la classe relais par refus des patronnes.</p>	<p>Nécessité d'avoir le soutien des autorités du marché (EPAM et COGES). En effet, les autorités du marché pourraient accompagner le Centre KEKELI dans ses actions en intégrant dans leur démarche l'approche d'informer tous les usagers du marché qui ont des enfants travailleurs à leur actif de les déclarer au Centre KEKELI pour un accompagnement psychosocial et éducatif voire une meilleure protection des enfants travailleurs</p>
Enfants victimes de violences et abus sexuels	<p>La lenteur du système judiciaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Trop peu de jugements sont émis à l'encontre des agresseurs - Le délai de traitement des dossiers est trop long. - La mauvaise qualification des faits au niveau de la police, des commissariats et de la justice d'où la libération des agresseurs 	<p>Renforcement de capacité des acteurs impliqués dans la procédure juridique (police, gendarme, juge, procureur, etc.)</p> <p>Exhortation des acteurs de la justice de faire diligence dans le traitement des dossiers au niveau de la justice.</p> <p>Renforcement du partenariat et du travail en synergie autour l'aboutissement de l'accompagnement juridique des enfants et familles victimes de violences et abus sexuels</p>
	<p>L'accès à la médecine légale est très onéreux.</p>	<p>Réduction des coûts ou la subvention des analyses et du certificat d'expertise médico-légal.</p> <p>Augmentation du nombre de médecins agréés pour réduire le temps de délivrance du certificat.</p>

Liste des invités

1. Son excellence Madame le Ministre de l'action sociale, de la promotion de la femme et de l'alphabétisation
2. Son excellence Monsieur le Chef de la délégation de l'Union Européenne au Togo
3. Madame la Représentante résidente de l'Unicef au Togo
4. Monsieur le Représentant résident de Plan Togo
5. Monsieur le Représentant résident de FNUAP
6. Madame la Vice – Présidente de la Délégation Spéciale de la Commune de Lomé et Membre du comité africain d'experts sur les droits et le bien – être des enfants.
7. Madame la Directrice Générale de la DGPE
8. Monsieur le Directeur Général de la DCPJ
9. Monsieur le Directeur de CROPESDI
10. Madame la Coordonnatrice d'Allo 1011
11. Président de FODDET
12. Président de RESAEV
13. Président de RELUTET
14. Président de ROMAESE
15. Directrice de l'EPAM
16. Directrice de l'EPAM local
17. Présidente de COGES et le Secrétaire de COGES
18. Présidente du Marché aux fruits
19. Madame la Responsable du service social de Kodjoviakopé et du Conseil Consultatif des enfants du 4^{ème} arrondissement
20. Monsieur le Directeur Exécutif de BNCE-Togo
21. Monsieur le Directeur de MAREM
22. Maitre MOREIRA Saratou